

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018070007</i>	<i>12/11/2018</i>

*Référence de la décision : A/GF/2018-11-112*

**Délivrance de l'agrément de sécurité de COLAS RAIL, en tant que gestionnaire de l'infrastructure conventionné :**

A été délivré à la société COLAS RAIL un agrément de sécurité de gestionnaire de l'infrastructure conventionné, afin d'assurer des missions d'entretien des lignes capillaires Gray-Chemin-Chatillonnais (GCC), pour une période de cinq ans.

Cet agrément est valable jusqu'au 12 novembre 2023.